

# LEKHA DODI - N° 622

C.E.J

ב"ש

''La Beauté de la Tora''

## «LES QUATRES COUPES DE LA DELIVRANCE»

PAR RAV MOCHE MERGUI CHALITA – ROCH HAYECHIVA

La Thora dit (Parachat Vaera 6/6,7 et 8) : « C'est pourquoi, Hachem dit à Moshé d'informer les enfants d'Israël : Je suis Hachem !

- Veotseti : et Je vous ferai sortir de sous les corvées d'Egypte;
- Vehitsalti : Je vous sauverai de la servitude qu'ils vous imposent ;
- Vegaalti : Je vous délivrerai avec un bras étendu et avec de grands jugements.
- Velakahti : Je vous prendrai pour Moi comme peuple et Je serai pour vous un D...

Et vous saurez que Je suis Hachem, votre D... qui vous fait sortir de sous les corvées d'Egypte. Je vous conduirai vers le pays que J'ai promis à Avraham, Itshak et Yaacov». Hachem ordonne à Moché Rabbenou d'annoncer aux Béné Israël que la délivrance se fera progressivement en quatre étapes :

- La première, « Veotseti : Je vous ferai sortir de sous les corvées d'Egypte ». A partir de Roch Hachana, les Dix plaies commencent à sévir en Egypte, et les pénibles travaux sont interrompus, ce qui constitue un grand soulagement, très apprécié par les Bene Israël ;
- La deuxième, « Vehitsalti : Je vous sauverai, de leur servitude. » Le 15 Nissan c'est la fête de Pessah', jour de la 10ème plaie d'Egypte, mort des premiers nés, qui provoquera la sortie triomphante des Bné Israel d'Egypte ;
- La troisième, « Vegaalti : Je vous délivrerai avec un bras

étendu ». C'est le 22 Nissan, jour de la Traversée de la mer à pied sec, la puissante armée Egyptienne est noyée dans la mer. L'indépendance physique est proclamée ;

- la quatrième, « Velakahti, Je vous prendrai pour moi comme peuple. » C'est la Révélation divine sur le Mont Sinaï, le 6 Sivan : Hashem proclame « Je suis l'Eternel ton D... qui t'ai fait sortir d'Egypte, d'une maison d'esclavage. » Le Peuple s'engage à observer la Torah.

Dans le Talmud Yerouchalmi, Pessah'im 10-1, Rabbi Yoh'anana nous enseigne que les Sages ont institué la mitsva de boire quatre coupes de vin le soir de Pessah', pour célébrer les quatre étapes de la Délivrance. Pourquoi nos sages ont-ils fixé spécialement quatre coupes de vin et pas une autre boisson -un jus d'orange par exemple ? Rabbi Yeochoua ben Levi apporte un complément d'information à ce sujet : en effet, il est dit, à propos de l'échanson qui a vu dans son rêve (Berechit 40- 11), que le koss de Paro était dans sa main. « J'ai pris les raisins et je les ai pressés dans le koss de Paro et j'ai mis le koss dans la main de Paro ». Yossef interprète favorablement le rêve de l'échanson en lui disant qu'il va sortir de prison et mettre le koss dans la main de Paro. Le mot koss, verre de vin, est mentionné quatre fois dans ce passage. C'est par ce beau rêve de la coupe de vin qu'Hachem annonce à Yossef la prochaine délivrance de la prison.

La délivrance de Yossef se fait en quatre étapes :

- Libération de la prison ;
- Nomination en qualité de Premier ministre d'Egypte
- Yossef devient le triomphateur de la famine ;
- Il retrouve ses frères et son père, Yaacov Avinou.

Dans le Tehilim 116, verset 13, le roi David, pour louer Hachem, s'exclame : « Que répondrai-je à Hachem pour tous les bienfaits dont Il m'aura comblés ? Aussi, je lève la coupe du salut et j'invoque le nom d'Hachem ».

A notre tour, le soir de Pessah, levons les quatre coupes de la Délivrance pour remercier Hashem de tous ses bienfaits.

HORAIRES CHABAT KODECH

Parachat "Vaéra"

Vendredi 8 janvier / 27 teveth

Allumage 16h52 / Chékiâ 17h10

Samedi 9 janvier / 28 teveth

Fin du Chémâ 9h53

Sortie de ChabaT 17h59 / Rabénou Tam 18h06

\*\*\*\*\*

Lundi 11 janvier 2016 – Roch H'odech Chévath

Chabat Chalom

## **Respect (*Toratéh'a Chaachouay*)**

Aaron et Moché (Vaéra 6-26). Les commentateurs s'interrogent de savoir pourquoi tantôt la Tora cite Moché avant Aharon et tantôt elle place Aaron avant Moché ? Rav Chah' ztsal disait : la Tora vient noter le respect que l'un avait envers l'autre, chacun voulait que l'autre passe devant.

## **Comme Moché (*Alénou Léchbéah' page 134*)**

Le Rambam nous assure que tout homme peut être tsadik comme Moché (Téchouva 5-2) ! Ceci est très étonnant surtout que D'IEU a déjà dit que nul homme n'égalera Moché ? Nous devons également comprendre les propos de Rachi qui explique : "Aharon et Moché" (Vaéra 6-26) – parfois la Tora place Moché avant Aharon et parfois elle place Aharon avant Moché parce qu'ils sont égaux". Comment mettre Moché et Aharon au même niveau alors que Moché est le maître de tous les prophètes et que la Tora ait été donnée par lui ?

Rav Moché Feinstein répond : Aharon est aussi grand que Moché en cela où il s'est grandement investi et a fait tout ce qu'il avait et pouvait faire. C'est ainsi que nous comprenons le Rambam : si l'homme investi toute son énergie pour servir D'IEU – comme l'a fait Moché, alors il bénéficiera d'une aide divine particulière. La grandeur de l'homme ne se définit pas par le niveau qu'il atteint mais par les efforts qu'il fournit !

## **Médiance (*Oumatok Haor page 361*)**

Après que D'IEU ai frappé l'Egypte par les grenouilles, la Tora nous raconte (8-7) que Moché pria ainsi toutes les grenouilles quittèrent la terre ferme pour rejoindre les plans d'eau. Si la prière marche pour ôter les malheurs de l'homme on peut s'interroger sur ce qui est dit dans la paracha de H'oukat (21-4) après que les Béné Israël aient dit du Lachon Hara sur D'IEU et Moché ils sont frappés par les serpents, Moché prie et D'IEU lui dit "mets le serpent sur un poteau", pourquoi D'IEU n'a-t-il pas répondu à la prière de Moché en

enlevant tous les serpents ? Le H'afets H'aïm répond : toute plaie connaît un remède, mais il n'y a pas de remède possible pour celui qui médit !

## **Le Doigt (*Véhigadta page 157*)**

Lorsque l'Egypte fut frappée par les poux les magiciens de l'Egypte disent au Pharaon "c'est le doigt de l'Eternel". Rav Yaakov Galinsky zal explique : ils n'ont aucunement fait preuve de foi en D'IEU ; effectivement, si vous vous cachez derrière une fenêtre et faites apparaître votre main, les enfants iront voir qui se cache derrière ! Si les égyptiens croyaient en D'IEU il aurait été plus convenable qu'ils s'exclament "c'est la présence divine qui se manifeste", mais eux ont détaché la main du corps ! Sommes-nous différents d'eux ?!

## **Le Cœur (*Lev Chalom page 68*)**

Le Midrach (Tanh'ouma Rééh) nous enseigne que D'IEU n'envoie pas de maux à l'homme sans l'en avertir au préalable ; nous tirons cette règle du pharaon, effectivement avant chaque plaie qui allait frapper l'Egypte, Moché venait l'en avertir. Mais, la question s'impose, où voyons-nous que D'IEU averti l'homme ? Rav Chalom Chxadron zal répond : dans son for intérieur l'homme a une conscience qui lui dit et l'avertit de ne pas transgresser la parole divine – c'est ce sentiment du cœur qui est appelé l'avertissement de D'IEU ! Mais, l'homme ne porte pas attention particulière !

## **La Parole (*Epître sur la persécution chapitre 1*)**

Rambam écrit : La parole de D'IEU est dans le langage de l'homme, comme dit D'IEU dans notre sainte Tora « L'Eternel répondit à Moché : qui a donné une bouche à l'homme ? Qui le fit muet ou sourd, clairvoyant ou aveugle, si ce n'est Moi l'Eternel ? » (Vaéra 4-11). C'est pourquoi il convient que l'homme surveille sa parole plus que sa fortune !

## Le Bonheur – par Rav Imanouël Mergui

Qui ne recherche pas le bonheur ?

C'est une question que l'homme, en tant qu'individu et l'homme dans la société, s'interroge au quotidien.

Pour la Tora cette question a une faille ! On ne recherche pas le bonheur on le trouve !!! Il ne revient pas à l'homme de définir qu'est-ce que le bonheur – "le bonheur des uns ne fait pas le bonheur des autres". Le bonheur n'est pas une notion subjective. Prenons pour exemple le couple : si le bonheur est laissé à la libre appréciation de chacun c'est le conflit assuré, parce que ce qui sera reconnu comme étant le bonheur du mari il ne sera pas reconnu obligatoirement comme étant le bonheur de l'épouse, et vice versa. Ce faisant, le bonheur doit connaître une définition absolue unanime à tous les hommes. Prenons également pour exemple le rapport parents/enfants : le bonheur des enfants ne ressemble en rien à celui des enfants ; parfois les parents s'évertuent d'imposer un bonheur quelconque à leurs enfants que ceux-là s'efforcent de rejeter et surtout de faire comprendre aux parents que c'est à eux, enfants, de vivre leur bonheur comme ils le ressentent et que ce n'est pas à eux, parents, de leur dire ce qu'est leur propre bonheur. C'est le "bonheur paradoxal" ! Chacun croit et

pense avoir compris où est le bonheur, comment se définit-il etc. et chacun s'évertue de l'imposer à l'autre, et cette imposition du bonheur crée des conflits sans fin. Pourquoi ? Parce que le bonheur ne s'invente pas, le bonheur n'est pas soumis à l'appréciation de l'homme. Le bonheur est une valeur absolue à laquelle on doit adhérer. C'est pour cette raison que je dis qu'on ne recherche pas le bonheur. Le rechercher revient à dire qu'il n'est pas trouvable, ou difficilement trouvable, ou il n'est qu'un fantasme, un leurre. Alors il existe toute sorte de mensonges autour du bonheur – j'appelle cela le "bonheur utopique" ! Certains pensent que sur terre, durant cette vie le bonheur est inaccessible, il est réservé au monde à venir. Cette théorie connaît de nombreux partisans comme les fatalistes, les terroristes, les négativistes. La Tora dénonce cette théorie – pour la Tora le bonheur est à vivre LÁ, ici dans ce monde ci, pour ne citer qu'une preuve on peut lire dans Avot (6-4) "achréh'a baolam hazé" – tu seras heureux dans ce monde ci !... D'autres mentent au nom de la Tora et inventent toutes sortes de remèdes folkloriques pour faire croire aux âmes sensibles que tel comportement conduit au bonheur... j'appelle ça le "bonheur trompeur". Les sorciers et sorcières de la Tora

ont mis en place des pratiques farfelues promettant un avenir meilleur.

Pour la Tora on retiendra une phrase "le bonheur est en toi" ! Mais là est toute la question comment développer et vivre le bonheur qui nous anime ! Il n'y a rien de plus proche et d'intime à l'homme que son propre bonheur ! Nul besoin d'aller chercher loin ce qui est très proche de soi. C'est parce que le bonheur on ne le cherche pas, on le trouve, on le consomme. Vivre en phase et non en face de soi.

Après cette légère introduction, très superficielle d'ailleurs, je vous invite à étudier un des livres les plus passionnants de la Tora qui n'a d'autre perspective que de nous enseigner comment trouver le bonheur : les **Téhilim (Les Psaumes)** ! De son auteur le roi David, qui traverse soixante-dix ans de sa vie poursuivie et persécuté n'a eu d'autre idée que de nous livrer le secret du bonheur ! Le premier mot par lequel les Téhilim ouvrent est "ACHREÏ" – HEUREUX ! Nous y reviendrons par la suite – je m'évertue de répéter que le livre des Téhilim n'est pas à lire pour les morts ou les malades ! C'est un sacrilège – Téhilim c'est pour les vivants désireux de vivre une vie meilleure... Téhilim n'est pas à lire mais plutôt à étudier et surtout à mettre en pratique...

**Prochaine conférence de  
Rav Benchétrit chalita  
Mercredi 27 janvier 2016  
A 20h30 précises  
Au centre communautaire  
22 rue Michelet  
Sur le thème  
« Faire et Comprendre »**

**Cette année le Gala de la  
Yéchivat Torat H'aïm CEJ  
aura lieu, si D' veut  
Dimanche 31 janvier 2016  
Renseignements, informations,  
contactez  
Rav Mergui 0610114302**

### **Mariage mixte et respect des parents**

*D'après le Gaon Rav Yitsh'ak Zilberstein chalita – H'achouké H'emed Avoda Zara page 200*

Une juive mariée à un non juif, l'enfant doit-il respecter davantage son père ou sa mère ?

Dans un couple de juifs c'est toujours le père qui passe avant la mère !

Apparemment dans ce cas l'enfant n'est pas tenu par le devoir de respecter son père puisque selon la Halah'a il n'a pas de lien avec son père non juif.

Dans le cas où des parents non juifs tous deux ont un enfant qui s'est converti à la Tora, l'enfant doit respecter ses parents – il n'a pas le droit de les maudire, de les frapper et de les déshonorer, pour ne pas qu'il dise "auparavant, lorsque j'étais non juif, je respectais mes parents par bon sens, et maintenant que je suis converti je ne suis plus tenu de respecter mon père – la chose paraît illogique". Voir Choulh'an Arouh' Y"D 241-9.

Le Netsiv dit que même dans notre cas l'enfant juif doit respecter son père non juif et ce à titre de reconnaissance – hakarat hatov - pour tous les bienfaits qu'il reçoit de son père. Toutefois la mère passe avant puisque l'enfant a une réelle mitsva de la respecter alors que pour le père ce n'est qu'à titre moral de hakarat hatov.

Cependant on pourrait prétendre que le Netsiv ne parle seulement dans le cas où la mère s'est repenti de cette faute (d'être mariée à un non juif) – ceci touche une discussion entre le Choulh'an Arouh' et le Rama si l'enfant a le devoir de respecter son père et sa mère si ceux-ci ne pratiquent pas la Tora.

Sur notre question le Gaon Rav Chmouel Wozner zal a répondu : si la mère renie D'IEU, l'enfant respectera son père avant sa mère. Si la mère croit en D'IEU, malgré sa faute, l'enfant devra la respecter avant le père.

*Le Richon Letsion Rav Yitshak Yossef chalita écrit : l'enfant issu d'un père non juif et d'une mère juive n'est pas tenu des lois du respect des parents envers son père, et même si son père venait à se convertir il est exempt des lois du respect. Par contre à titre de hakarat hatov si le père s'est occupé de son fils l'enfant devra avoir un comportement noble envers son père. Pour ce qui est du respect de la mère dans ce cas la question reste à approfondir ! (Yalkout Yossef Kiboud Av Vaem page 560)*

retrouvez nos cours audio et vidéo sur  
[www.cejnice.com](http://www.cejnice.com) parmi les thèmes :  
machiah', ayin ara, combattre la déprime,  
guéoula, la femme vertueuse, le couple ...

**Dans un mois le Lekha Dodi fête ses 16 ans !  
Ci-joint un don de \_\_\_\_\_ euro  
Cej 31 avenue henri barbusse 06100 Nice**